



Immobilier - toiture zinc percée : recours?

Par **Camilia28**, le **05/02/2015** à **16:03**

Bonjour,

nous avons acheté une maison hors d'eau, hors d'air fin 2013 et avons fait aménagé l'intérieur par l'intermédiaire d'un conducteur de travaux. Les travaux ont été terminés fin juin 2014 et nous avons emménagé en juillet.

Il y a quelques semaines, nous avons constaté le décolllement d'une bande au dernier niveau de la maison (sous le toit en zinc).

L'entreprise qui a fait les travaux est venue et lorsqu'elle a enlevé la bande, de l'eau gouttait (il pleuvait dehors).

Nous avons fait venir un couvreur qui précise que la toiture zinc a été percée par des vis liée à l'isolation intérieure (rails, laine de verre, placo).

L'entreprise qui a réalisé les travaux d'isolation placo propose de venir ouvrir le placo pour vérifier sa responsabilité et, si elle est avérée, prendre en charge les réparations.

Nous sommes embarrassés car la toiture était neuve et nous pensons que seul un changement total de la toiture sera viable à terme pour la maison. Nous avons peur également que le fait que l'entreprise qui a fait l'erreur répare ne nous protège plus par la suite en cas de problème récurrent.

Que devons nous faire ? Changement intégrale de la toiture et de l'isolation des plafonds ?

Rustines ? Règlement à l'amiable ? Déclaration à notre assurance habitation ? A l'assurance DO ?

Merci pour vos retours